

Propriétaires occupants,  
bailleurs, investisseurs  
ou copropriétaires...



# VOIRON rénov'

2022 • 2027 /// Réhabilitons le Cœur de Ville

**RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT**

AVEC LE PAYS VOIRONNAIS

**& BÉNÉFICIER D'AIDES**

POUR FINANCER VOS TRAVAUX

ActionLogement 

  
Agence  
nationale  
de l'habitat

 BANQUE des  
TERRITOIRES 

  
VILLE de  
VOIRON

  
Pays Voironnais  
Communauté du Pays Voironnais

# RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT & PROFITEZ D'AIDES

Le Pays Voironnais s'est engagé auprès de la commune de Voiron pour redynamiser et réhabiliter le centre-ville. Le dispositif Voiron Renov' vise à favoriser et à accélérer la rénovation des logements et immeubles privés dans le centre-ville.

Des aides financières et fiscales exceptionnelles sont réservées pour aider à la réalisation de ces travaux et contribuer ainsi à l'attractivité du centre-ville.

Le Pays Voironnais vous accompagne gratuitement pour définir votre projet de travaux et mobiliser les aides.

## SOUS QUELLES CONDITIONS ?



Occuper votre logement pendant 3 ans, ou louer votre logement à un loyer 15% inférieur au marché pendant 6 ans



Faire réaliser les travaux par des professionnels qualifiés (fourniture et pose), RGE en cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique



Ne pas démarrer les travaux sans autorisation

## Un accompagnement complet, personnalisé et gratuit par l'opérateur Urbanis :

- vérification de l'éligibilité aux aides financières
- visite de votre logement par un technicien
- conseil et accompagnement à l'élaboration d'un programme de travaux éligibles à ces aides
- simulation des aides mobilisables
- assistance au montage des dossiers de demande d'aides
- suivi du projet et des dossiers jusqu'au paiement des aides

« Voiron Renov' », c'est l'opportunité d'être accompagné gratuitement pour que votre projet se réalise et de bénéficier d'aides financières du Pays Voironnais, de la Ville de Voiron, de l'ANAH, de la Banque des territoires et d'Action Logement.

## POUR QUI ?

- les propriétaires occupants sous conditions de ressources
- les propriétaires bailleurs sous conditions de loyer
- les syndicats de copropriété
- les acquéreurs, porteurs de projets et investisseurs

## POUR QUELS TRAVAUX ?



- confort thermique des logements, et des copropriétés
- mise aux normes des logements inconfortables et/ou dégradés
- rénovation des parties communes dégradées des copropriétés
- adaptation des logements et des copropriétés à la perte d'autonomie ou au handicap
- ravalement de façades

## Des actions spécifiques

- Copropriétés anciennes sans réelle organisation juridique (absence de règlement, de répartition de millièmes, absence de syndic bénévole ou professionnel...): un accompagnement et des aides spécifiques sont mis à la disposition des copropriétaires.
- Propriétaires de logement vacant ? Profitez des aides spécifiques pour la remise en location de votre logement et contribuer au maintien et au développement d'une offre locative de qualité.
- Propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble situé sur le périmètre de l'opération façades ? Des aides attractives et un conseil personnalisé pour valoriser votre patrimoine.

## LÉGENDE

- Périmètre de Voiron Renov'
- Immeubles éligibles au dispositif d'incitation à la réfection des façades



PERMANENCES  
URBANIS SUR  
RENDEZ-VOUS

CONTACT **Urbanis**

[voironrenov@urbanis.fr](mailto:voironrenov@urbanis.fr)

04 79 33 21 26

